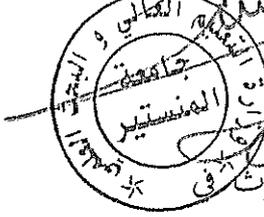




09 نوفمبر 2020

إ.ع.ت.د 1102 / 7/2
15652

ورقة التعميم رقم 15652



من المدير العام للتعاون الدولي
رئيس الجامعة
إلى السيد رئيس جامعة المنستير الهادي

الموضوع: حول الإعلان عن فتح باب الترشح لجائزة اليونسكو-غينيا الاستوائية للبحوث في مجال علوم الحياة (2020).

المرفقات: - إعلان.

- وثيقة حول الجائزة.

أتشرف بإعلامكم بأن منظمة اليونسكو أعلنت عن فتح باب الترشح لجائزة اليونسكو-غينيا الاستوائية للبحوث في مجال علوم الحياة لسنة 2020. وتهدف هذه الجائزة إلى مكافأة المشاريع والأنشطة العلمية التي يقوم بها أفراد أو مؤسسات أو منظمات غير حكومية في مجال علوم الحياة بهدف تحسين نوعية الحياة البشرية. وتمثل الجائزة في مبلغ مالي يقدر بـ 350.000 دولار أمريكي يمكن أن يقسم بالتساوي بين 03 فائزين على أقصى تقدير، وتجدون رفقة هذا وثيقة حول إجراءات الترشح للجائزة المذكورة. فالرجاء التفضل بتعميم هذا العرض على المؤسسات الجامعية الراجعة إليكم بالنظر ودعوة الراغبين في الترشح الى تسجيل ترشحهم على موقع الواب التالي: www.unesco.org/egip/account-request وموافاتنا بنسخ من ملفات الترشح قبل يوم 20 ديسمبر 2020، والسلام.

المدير العام للتعاون الدولي.

مالك كشلاف



جامعة المنستير
ورد في
تحت عدد 13 نوفمبر 2020
15652



Appel à candidatures pour le Prix International UNESCO-Guinée Equatoriale pour la Recherche en Sciences de la Vie.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (La Direction Générale de la Coopération Internationale), informe que l'UNESCO lance un appel à candidatures pour le Prix international UNESCO-Guinée Equatoriale pour la Recherche en Sciences de la Vie pour l'année 2020.

Ce prix vise à récompenser les projets et les activités scientifiques de personnes, institutions et organisations non gouvernementales œuvrant dans les sciences de la vie en vue de l'amélioration de la qualité de la vie humaine.

Le prix est d'une valeur annuelle de 350.000 dollars des Etats Unis pouvant être divisé en parts égales entre trois lauréats au maximum.

Le processus de candidature se déroule en ligne à l'adresse suivante:
www.unesco.org/egip/account-request

une copie des candidatures doivent être adressées à la Direction Générale de la Coopération Internationale **avant le 20 décembre 2020** .

ANNEXE I

STATUTS DU PRIX INTERNATIONAL UNESCO-GUINÉE EQUATORIALE POUR LA RECHERCHE EN SCIENCES DE LA VIE

Article Premier – But

Le Prix international UNESCO–Guinée équatoriale pour la recherche en sciences de la vie est destiné à récompenser les projets et les activités de personnes, d'institutions ou d'organisations non gouvernementales en faveur de la recherche en sciences de la vie contribuant à améliorer la qualité de la vie humaine. Les objectifs de ce Prix sont en conformité avec les politiques de l'UNESCO et sont en ligne avec la fonction centrale du grand programme II de l'Organisation, à savoir encourager la recherche et la mise en place et le développement de réseaux de centres d'excellence en sciences de la vie contribuant à améliorer la qualité de la vie des êtres humains.

Article 2 – Dénomination, montant et périodicité du Prix

2.1 Le Prix s'intitule « Prix international UNESCO–Guinée équatoriale pour la recherche en sciences de la vie ».

2.2 Le Prix est financé par le Gouvernement de la République de Guinée Equatoriale et consiste en une dotation de 4 687 000 dollars des Etats-Unis sur une période de six années y compris les coûts de soutien. Ce montant recouvre à la fois la valeur monétaire du Prix et les coûts de son administration. Les intérêts éventuellement produits par cette somme s'ajouteront à la contribution générale. Le Prix comprend aussi une statuette « Integracion Tribal » de l'artiste équato-guinéen Leandro Mbomio.

2.3 Tous les fonds reçus et les intérêts produits sont conservés sur un compte spécial produisant des intérêts ouvert pour le Prix [se reporter au Règlement financier à l'annexe II].

2.4 Toutes les dépenses de personnel et tous les frais de fonctionnement/gestion du Prix, y compris la valeur monétaire du Prix, la totalité des coûts de la réunion du jury, de la cérémonie de remise du Prix, de communication et de l'information du public, l'achat de (des) statuette(s), ainsi que de l'évaluation externe du Prix à effectuer une fois au cours de chaque cycle de six ans sont intégralement à la charge du donateur. Les coûts directs sont estimés à 717 000 dollars des Etats-Unis par an. A cette fin, la Directrice générale prélève un montant obligatoire au titre des frais généraux sur le compte spécial qui doit être ouvert conformément au Règlement financier du Prix.

2.5 Le Prix d'un montant de 350 000 dollars, est décerné une fois par an, pendant une période de six ans, initialement pour trois exercices biennaux. Le montant du Prix peut être divisé en parts égales entre trois lauréats au maximum, qui sont chacun considérés comme méritant le prix. Le (Les) lauréat (s) reçoit également un certificat et une statuette « Integracion Tribal » de l'artiste équato-guinéen Leandro Mbomio.

Article 3 – Conditions/critères applicables aux candidats

Les candidats doivent avoir apporté une contribution importante à la recherche en sciences de la vie. Le Prix peut être décerné à une personne, une institution, une autre entité ou une organisation non gouvernementale.

Article 7 – Modalités d'attribution du Prix

7.1 Le Prix est décerné par la Directrice générale lors d'une cérémonie officielle organisée d'une façon rotative soit au Siège de l'UNESCO à Paris, soit en République de Guinée équatoriale, soit dans un autre lieu décidé conjointement par l'UNESCO et la Guinée Equatoriale. L'UNESCO remet au(x) lauréat(s) un chèque correspondant au montant total de **350 000 dollars des Etats-Unis (trois cent cinquante mille dollars des Etats-Unis)** ainsi qu'un diplôme et la statuette « Integracion Tribal ». L'UNESCO annonce officiellement le/les nom(s) du/des lauréat(s).

7.2 Si les travaux récompensés sont l'œuvre de deux ou trois personnes, le Prix leur est décerné conjointement. Le montant du Prix ne peut en aucun cas être partagé entre plus de trois personnes.

7.3 Si possible, le/les lauréat(e)s fait\font un exposé sur les travaux récompensés. Cet exposé a lieu lors de la cérémonie de remise du Prix ou en liaison avec elle.

7.4 Les travaux effectués par une personne entre-temps décédée ne sont pas pris en considération pour l'attribution du Prix. Toutefois, en cas de décès d'un lauréat avant la remise du Prix, celui-ci peut lui être décerné à titre posthume [il est remis à des membres de sa famille ou à une institution].

7.5 Si un lauréat refuse le Prix, le jury soumet une nouvelle proposition à la Directrice générale.

Article 8 – Clause de caducité automatique – renouvellement obligatoire du Prix

8.1 Six mois avant la date d'expiration convenue du Prix, la Directrice générale, avec le donateur, fait le point de tous les aspects du Prix et décide de maintenir ou de le supprimer. Il informe le Conseil exécutif de l'UNESCO des conclusions de cet examen.

8.2 En cas de suppression du Prix, conformément au Règlement financier du Compte spécial du Prix, le solde inutilisé est restitué au donateur, sauf disposition autre.

Article 9 – Appel

Il ne peut être fait appel de la décision de l'UNESCO concernant l'attribution du Prix. Les candidatures proposées au Prix ne sont pas divulguées.

Article 10 – Amendements aux Statuts du Prix

Tout amendement aux présents Statuts doit être soumis au Conseil exécutif pour approbation.

Comment postuler
**Prix international
UNESCO-Guinée équatoriale
Pour la recherche en
Sciences de la vie**

Edition
2020

Date limite 20
**décembre
2020**

Comment postuler?

Qui peut soumettre la candidature?

Les candidats approuvés par une autorité de désignation:

- Les États membres de l'UNESCO, en consultation avec leurs commissions nationales.
- Les Organisations non gouvernementales entretenant un partenariat officiel avec l'UNESCO et ayant des activités dans le domaine des sciences de la vie.

◊ Chaque Organisation non-gouvernementale ou État membre peut soumettre jusqu'à **cinq candidatures**.

◊ Les candidatures spontanées **ne seront pas prises en considération**.

Formulaire de candidature

Après l'inscription, les candidats doivent remplir le formulaire de candidature en ligne en anglais ou en français.

Le formulaire de candidature comprend :

- Informations générales ;
- Grandes lignes de la contribution du candidat aux objectifs du Prix ;
- Résumé du travail/de la recherche ;
- Liste des publications.

Comment soumettre une candidature?

Les candidatures peuvent être soumises de deux manières :

- Les autorités de désignation peuvent inviter les candidats à postuler.
- Les candidats peuvent soumettre leur candidature à une commission nationale à travers le formulaire en ligne.

Seules les candidatures officiellement désignées par les autorités seront reçues par le Secrétariat de l'UNESCO.

Processus de sélection

1. Le Secrétariat passe en revue toutes les candidatures reçues avant la date limite et seules les candidatures éligibles sont transmises au Jury international du Prix pour examen.
2. Le Jury international du Prix se réunit à Paris, en France, pour évaluer les candidatures soumises.
3. La Directrice générale sélectionne le(s) lauréat(s) sur la base des recommandations du Jury international.
4. Le prix est décerné au(x) lauréat(s) lors d'une cérémonie solennelle organisée par l'UNESCO.

Secrétariat Exécutif du Prix International UNESCO-Guinée équatoriale pour la recherche en sciences de la vie
Secteur des sciences exactes et naturelles
UNESCO
7, place de Fontenoy,
75352 Paris 07 SP
France
E-mail: lifesciencesprize@unesco.org

Pour en savoir plus:

<https://fr.unesco.org/stem/lifesciences-prize>

Postuler maintenant!

